

■ Carte d'identité du Petit Rhinolophe

Cette espèce de chauve-souris, rare et menacée à l'échelle européenne, pèse de 4 à 9 g et mesure environ 4 cm de long pour une envergure de 19 à 25 cm.



A la tombée de la nuit, le Petit Rhinolophe **chasse différents types d'insectes** principalement en forêt de feuillus ou mixte et à proximité de l'eau : mouches, papillons et même coléoptères.



Le Petit Rhinolophe recherche un paysage semi-ouvert avec alternance de bocage, de forêts, de milieux humides et de prairies naturelles. **Les linéaires arborés et les lisières forestières constituent ses terrains de chasse préférés**, dans un rayon de 2 à 3 km autour de ses gîtes. L'espèce se révèle être fidèle à ses gîtes de reproduction et d'hivernage. **Sédentaire**, le Petit Rhinolophe effectue généralement des déplacements de 5 à 10 km entre ses gîtes d'été et d'hiver.



L'hiver, il hiberne dans toutes les cavités favorables (6 à 8°C et humidité proche de 80 %) : mines, caves, tunnels...

En été, les combles de bâtiments constituent ses principaux sites de reproduction. Chaque femelle donne naissance à un petit qui sera autonome à 6 semaines.

Espèce **très exigeante en termes de conditions de température**, les colonies de femelles recherchent un optimum proche de 23°C pour l'élevage des jeunes.

Les principales menaces pour cette espèce sont la raréfaction des insectes, la destruction des habitats et la pollution.

■ Natura 2000, les outils à disposition des propriétaires

Les contrats Natura 2000 :

Les contrats Natura 2000 permettent la mise en œuvre d'actions concrètes, volontaires, rémunérées ou aidées qui visent la conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces ayant justifiés la création du site Natura 2000. Il existe 3 types de contrats : les mesures Agro-Environnementales (MAE), les contrats forestiers et les contrats «ni agricoles ni forestiers».

La charte Natura 2000 :

La charte Natura 2000 est constituée d'une liste d'engagements de «bonnes pratiques» environnementales que les signataires s'engagent à respecter.

Ces mesures n'engendrent pas de surcoût de gestion. En contrepartie, les signataires bénéficient de l'exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) pour les parcelles engagées.



Les évaluations d'incidences :

Les évaluations d'incidences visent à concilier projets d'aménagement et préservation de l'environnement. Tout projet d'aménagement susceptible d'affecter de façon notable un site Natura 2000 fait l'objet d'une évaluation d'incidences. Le but est d'éviter ou de réduire les éventuels dommages, ou de proposer des mesures de compensation.



Réalisation: Isabelle ROMEUF-Parc naturel régional Livradois-Forez
Crédits photo: Parc naturel régional Livradois-Forez, Conservatoire des Espaces Naturels Auvergne, Laurent ARTHUR



Contact :

Isabelle Romeuf

Parc naturel régional Livradois-Forez
63880 Saint-Gervais-sous-Meymont

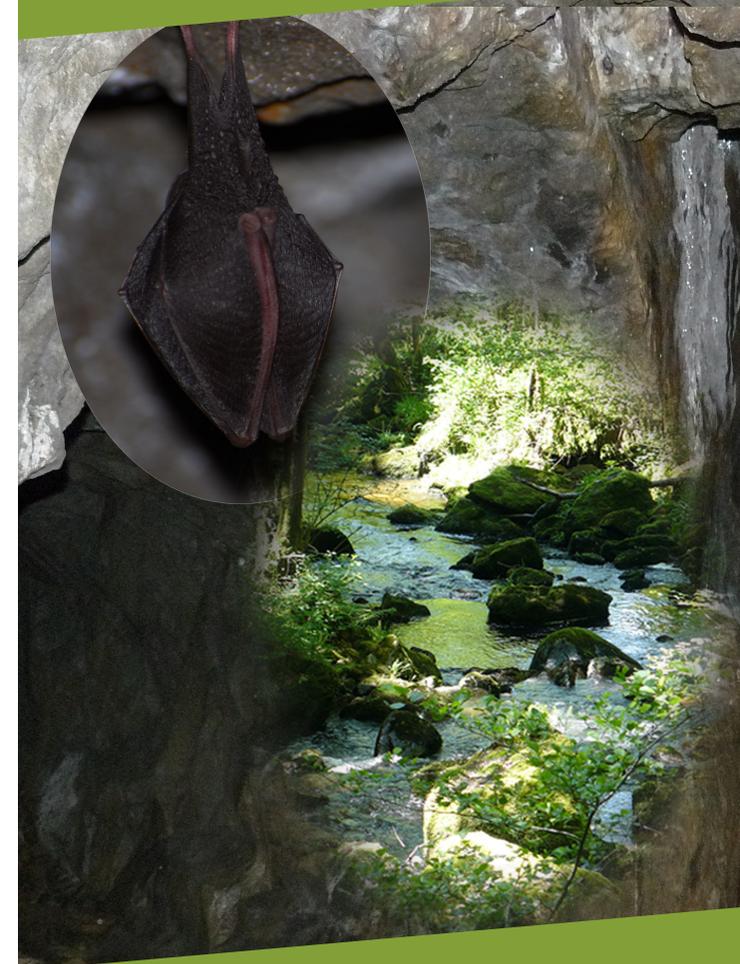
04 73 95 57 57

i.romeuf@parc-livradois-forez.org

<http://www.parc-livradois-forez.org/natura-2000/>

Parc naturel régional Livradois-Forez

Site Natura 2000
« Cavité minière de la Pause »



■ NATURA 2000, le plus grand réseau européen de sites protégés

Le réseau Natura 2000 est composé d'un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, identifiés pour leur richesse biologique, leur rareté et/ou la fragilité des espèces qui y habitent. Pour sa mise en place, les états membres s'appuient sur deux directives européennes : la Directive Habitats et la Directive Oiseaux avec pour double objectif de **préserver la biodiversité** et de **valoriser les territoires**.

Les paysages qui nous sont familiers sont façonnés par la dynamique naturelle des milieux, associée aux actions humaines. Le maintien d'espèces et d'habitats d'intérêt communautaire nécessite la mise en place de **mesures de gestion à long terme qui prennent en compte les activités humaines**. La France a opté pour une démarche basée sur la concertation et le volontariat, associant l'ensemble des acteurs locaux. Ainis, **chacun peut s'investir dans la gestion et la préservation des sites** par la signature de contrats ou de chartes Natura 2000.



■ Un site d'intérêt européen, pourquoi ?

Aubusson d'Auvergne abrite une **cavité minière** dite de « la Pause » qui sert de **gîte d'hibernation** à des **chauves-souris** dont certaines **sont rares ou menacées** comme le Petit Rhinolophe.

Afin de préserver ces chauves-souris et leurs habitats, un territoire de 262 hectares autour de cette cavité a été désigné « Natura 2000 ».

Le site Natura 2000 de la Pause est constitué d'une **mosaïque de milieux variés** qui offrent actuellement aux chauves-souris des **gîtes favorables**, des **zones de transit** et des **zones de chasse** riches en proies, notamment avec des prairies et des boisements diversifiés.

■ Le site Natura 2000 «Cavité minière de la Pause»

Le site Natura 2000 « Cavité minière de la Pause » se trouve en Auvergne, dans le département du Puy-de-Dôme sur les communes d'Aubusson d'Auvergne, d'Augerolles et de Vollore-Ville, et couvre une superficie totale de **262 hectares**.



La cavité minière de la Pause est le **3ème site le plus important d'Auvergne pour l'hibernation du Petit Rhinolophe**. En janvier 2014, elle abritait 40 chauves-souris de **5 espèces différentes** dont 35 Petits Rhinolophes.

Périmètre du site Natura 2000 « Cavité minière de la Pause »



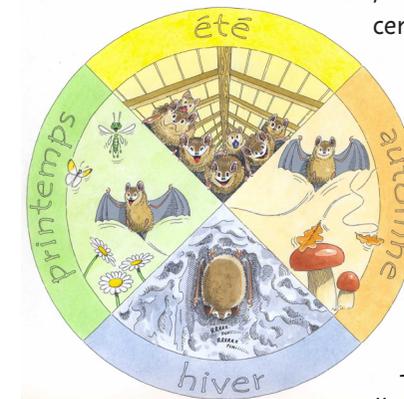
■ Cycle et lieux de vie des chauves-souris

Il existe entre 1000 et 1200 espèces de chauves-souris dans le monde, dont 28 en Auvergne. Les chauves-souris ou chiroptères sont les **seuls mammifères capables de voler** grâce à leurs mains transformées en ailes. Les chauves-souris ne sont pas aveugles, mais leur vue est trop peu développée pour leur permettre de se déplacer dans l'obscurité. Elles ont donc développé un sixième sens, l'**écholocation** (système de radar) qui leur permet de se déplacer dans l'obscurité et de repérer leur proies.

Les chauves-souris changent de lieu de vie au cours de l'année :

- En été, elles se regroupent et occupent des bâtiments (greniers, clochers, granges, caves...), certains ouvrages d'art (ponts, tunnels...) ou des arbres creux, c'est-à-dire des lieux difficiles d'accès où la chaleur s'accumule et qui leur permettent de **donner naissance à leur unique petit à l'abri** des prédateurs.

- En hiver, **pour hiberner**, elles se rassemblent dans des souterrains (grottes naturelles, mines abandonnées, carrières...), des caves, ou dans des creux d'arbres, qui leur procurent une température stable, un fort taux d'humidité et une certaine tranquillité.
- Au printemps et à l'automne, elles se dispersent et font des **haltes dans un ou plusieurs gîtes dits « de transit »** (arbres, bâtis, ouvrages d'art...).



© CEPA

Le saviez-vous ?

Les chauves-souris sont des bio-indicateurs de notre environnement : leur présence sur un territoire atteste de la présence de milieux naturels en relativement bon état de conservation. De plus, l'ensemble des mesures entreprises en faveur des chauves-souris sont favorables à un grand nombre d'espèces qui utilisent les mêmes milieux.